

Monsieur,

Je vous escrivi hier par le laquay de son Ex. pour responce
a vos precedentes. Aujourd'huy Mons^r et Madam^e de Loudon
m'ayans dit qu'ils rompoient du tout mesnage, & que leur logis
est beaucoup plus commode que le mien, en la disposition de
son Ex. qui seroit deschargé du loiage, j'ay veu à propos de
vous prier de le représenter a son Ex. afin qu'il ne soit pré-
venu d'ailleurs, & qu'il ne pense pas a cette occasion. Ce n'est
pas que je ne m'accomode par tout où il luy plaira; mais
s^t sans incommodité d'ailleurs, & avec utilité; je puis estre
apprahé; & en lieu qui ait un peu plus d'air, je ne plaindray
pas le remuë mesnage, que je pourroy faire a loisir. J'en laisse
le mesnagement a vos se^r jugement et prudences, & me
rejoins de la bonne nouvelle que j'ay leuë aujourd'huy en ce
que vous escrives a Madam^e. Dieu veuille continuer ces bons
succes, conservant son excell. & adjourdant a la santé de
Madam^e, ce que nous attendons tous les jours de sa grace. Con-
tinués moy la croce, & me tenés

Monsieur,

pour

De Anhem, le 13 Juin

1633.

vostre tres-humble & tres-affec-
tionneur, André Rivet.

A Monsieur,

Monsieur Huyguens Seigneur
de Quilcom, Conseiller &
Secrétaire d'Etat de son Excel-
lence. Au Camp.